



Amaury
NARDONE

Président du
conseil
d'administration



Les avocats « complices » ?

De façon étonnante, en tout cas dans une vraie démocratie, le « projet de loi sur la lutte contre la fraude », présenté par l'actuel gouvernement, vise à instaurer une sanction pour les conseils équivalente à celle de la « complicité » en matière pénale, à raison de décisions prises par l'administration fiscale d'infliger aux contribuables certaines pénalités administratives.

Cela est étonnant, et justifie parfaitement que notre profession s'y oppose vigoureusement (résolution du Conseil National des Barreaux des 8 et 9 juin 2018), pour plusieurs raisons.

Tout d'abord le Conseil constitutionnel a lui-même, en 2013, rappelé que « tout contribuable peut légitimement être amené à chercher à minorer sa charge fiscale et tout avocat cherche à minorer la charge fiscale de ses clients, sans pour autant que cette démarche soit constitutive d'une fraude. »

L'optimisation fiscale n'est donc pas, en soi, une fraude. Pourquoi donc aborder le sujet via les sanctions administratives, plutôt que par la qualification des faits justifiant la sanction ?

Ensuite ce texte, général et imprécis, est en contradiction avec de nombreux principes de notre droit : il serait, par exemple, possible de notifier une amende à un avocat, comme suite à la notification d'une pénalité administrative à un contribuable, avant même qu'existe une décision de justice insusceptible de recours ayant validé le bien-fondé de la pénalité administrative notifiée au contribuable ? Réellement choquant.

Enfin, et surtout, quid de notre secret professionnel ?

Si une amende devait être notifiée à un avocat, celui-ci devra-t-il divulguer des informations couvertes par le secret professionnel, alors même que sa violation est sanctionnée pénalement (article 226-13 du code pénal) ?

Rappelons que notre secret professionnel est d'ordre public, général, absolu, illimité dans le temps. Nous ne pouvons en être relevé ni par notre client, ni par quelque autorité que ce soit, sauf poursuite pénale comme auteur ou complice d'une fraude ou assignation de notre client. Ce projet de texte porte donc atteinte aux droits de la défense de l'avocat, sauf pour ce dernier à violer son secret professionnel !

S'agissant de l'essence de notre fonction, cette absurdité doit être purement et simplement retirée et le législateur doit attaquer le mal à la racine, en promulguant des lois fiscales simples, intelligibles et stables.

Droit des sociétés - Fusions-Acquisitions

Philippe MALIKIAN, nouvel associé du département

Secteur en plein développement, les fusions-acquisitions ont connu une année record en 2017, la meilleure des dix dernières années. D'après les données de Thomson Reuters, les opérations ont bondi de 50% pour atteindre 245,8 milliards de dollars (205 milliards d'euros). C'est dans ce contexte

que DELSOL Avocats renforce son département « Droit des sociétés - Fusions-Acquisitions », un réel outil d'agilité et synonyme d'avantage concurrentiel, en accueillant Philippe MALIKIAN en tant qu'associé.

Philippe MALIKIAN rejoint une équipe déjà composée de 6 associés et de 3 *Of Counsels*.

Amaury NARDONE, Président du conseil d'administration de DELSOL Avocats, se réjouit que l'équipe « *poursuive ainsi sa croissance avec 6 associés aux expertises plurisectorielles* », et que cette arrivée s'inscrive dans la stratégie de développement au niveau national et international du cabinet.

Philippe MALIKIAN débute sa carrière chez Jones Day en 2005 et rejoint, un an plus tard, Sullivan & Cromwell. Pendant plus de six ans, il travaille au sein de l'équipe M&A pour une clientèle industrielle et d'institutions financières, sur des opérations stratégiques,



sur sociétés cotées et non cotées, comme le rapprochement du Crédit Agricole et de la Société Générale pour former Amundi, ou le rééquilibrage des participations d'EDF et de Veolia dans Dalkia, mais aussi sur des opérations de taille intermédiaire, pour Spie Batignolles notamment.

Il rejoint Pinsent Masons en 2012 à l'occasion de l'ouverture de son bureau parisien. « *J'étais mû par l'envie de faire partie de l'équipe fondatrice et par l'opportunité de participer à la construction de la pratique M&A au sein du bureau* », confie-t-il avant d'ajouter « *le cabinet combinait plateforme internationale et approche opportuniste dans le développement de la pratique M&A à Paris* ». Philippe MALIKIAN y développe une pratique M&A *small et mid cap*, se diversifie sur des opérations de *venture capital* et de *distressed M&A*, et s'ouvre à des secteurs comme les nouvelles

technologies, l'ingénierie et l'immobilier.

Fort de son expertise en fusions-acquisitions, sur des opérations nationales et transfrontalières, Philippe MALIKIAN a rejoint DELSOL Avocats en mars dernier, séduit par l'esprit entrepreneurial de ce cabinet qu'il a cherché tout au long de sa carrière. La stabilité de la structure, qui démontre une réelle adhésion des associés à la firme, le management dynamique du cabinet, et son ambition affichée sur son marché national et à l'international, ne font que renforcer son choix.

Philippe MALIKIAN accompagne actuellement le groupe Assystem sur une nouvelle opération d'acquisition, ainsi qu'EDF sur un projet d'investissement. Il a récemment été rejoint par sa collaboratrice, Claire PECQUET, qui le suit de son précédent cabinet.

Droit des sociétés - Fusions-Acquisition

Une équipe plurisectorielle menée par 6 asso

Accompagnement du Groupe DESCOURS & CABAUD pour l'acquisition d'une société cible en Italie

Depuis plusieurs années DELSOL Avocats assiste le groupe Descours & Cabaud, leader français et acteur majeur en Europe et Amérique du Nord en distribution de fournitures professionnelles pour l'industrie et le bâtiment, et conseille notamment les dirigeants de ses sociétés cibles.



DESCOURS & CABAUD

L'accompagnement du Groupe Descours & Cabaud s'est poursuivi en décembre 2017 pour une opération internationale : l'acquisition d'une société cible en Italie.

Dans le cadre de la politique soutenue de croissance externe du groupe, Philippe DUMEZ, associé du département « Droit des sociétés - Fusions-Acquisitions » et co-responsable de l'*Italian desk*, assisté des membres de son équipe, a accompagné ledit groupe lors de l'acquisition des titres d'une Societa per Azioni (S.p.A.), société italienne de négoce industriel.

Forts de notre connaissance de l'environnement juridique, et plus largement économique et culturel italien, et en collaboration avec nos confrères italiens, nous avons établi une *Letter Of Intent*, en double version italienne et française. Jusqu'à sa finalisation, l'opération d'acquisition a été gérée par nos *best friends*. Le cabinet Barel Malvestio & Associati a ainsi mené les *due diligence* juridiques, sociales

et contractuelles sous notre supervision. Les autres aspects, notamment financiers et comptables, ont été traités par le cabinet Mazars.

Dès lors que les *due diligence* ont confirmé la faisabilité de l'opération pour l'acquéreur, nous avons rédigé les projets d'actes bilingues français / italien relatifs à la cession envisagée (notamment SPA et projet de pacte d'actionnaires, convention d'*escrow*, etc.).

À ce jour, le solde du capital non immédiatement acquis au cours de cette première étape fait l'objet de *put & calls* qui seront exerçables au cours des prochaines années. Dès lors, les dirigeants et encore partiellement actionnaires sont confirmés dans leurs fonctions au moins jusqu'à l'exercice des options consenties.

Cette politique d'accompagnement des dirigeants en place dans les cibles acquises par le groupe Descours & Cabaud est synonyme de succès depuis des années, pour toutes les opérations réalisées.

La qualité de l'appui et des conseils techniques apportés par Philippe DUMEZ et son équipe, ainsi que le lien particulier créé avec le groupe DESCOURS & CABAUD, permettent encore une fois de mener une belle opération dans un délai relativement contraint.

C'est aussi cela la qualité de la relation !

Philippe DUMEZ
Associé



Henri-Louis
DELSOL
Associé



En février dernier, le groupe anglais Proactis a lancé une offre publique d'achat sur les titres de la société Hubwoo. DELSOL Avocats a accompagné Proactis dans ce processus. Que retenir de cette collaboration ? DELSOL Avocats a su se positionner en tant que leader et le rôle décisif joué par le cabinet a permis de mener cette opération à

Interview Tim SYKES, PROACTIS par Henri-Louis DELSOL



PROACTIS
The Spend Control Company

bien. Attentive aux problématiques susceptibles d'affecter Proactis, l'équipe nous a conseillé au mieux de nos intérêts tout en coordonnant les autres conseils impliqués, allant ainsi au-delà des différences culturelles et linguistiques.

Quelle a été le point fort de l'équipe d'avocats qui vous a conseillé ? J'ai été marqué par la grande faculté d'adaptation de DELSOL Avocats ; n'hésitant pas à mettre en place des solutions innovantes quand le contexte le permettait.

« La qualité de la relation » est la devise du cabinet. Cela vous semble-t-il justifié ?

Il n'est pas aisé de faire aboutir ce type de projets. La clé de la réussite est, selon moi, la bonne communication entre et au sein des différentes équipes impliquées. C'est ce qu'a su insuffler DELSOL Avocats et, avec le Brexit en toile de fond, ce n'était pas une mince affaire ! D'un point de vue technique et opérationnel, les prestations fournies ont dépassé nos attentes. Le conseil d'administration de Proactis et moi-même tenions donc à remercier chaleureusement toute l'équipe pour l'implication et la réactivité dont elle a fait preuve.

Analyse

L'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) : Quels impacts sur les transactions de M&A ?

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient d'entrer en application le 25 mai dernier. Parmi les nouveautés du texte, le principe de conformité (« *accountability* ») se substitue désormais au régime antérieur des formalités préalables à la CNIL et les entreprises qui collectent à grande échelle des données susceptibles d'avoir des effets juridiques ont l'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPO).

La pratique du M&A n'échappe pas à la prise en compte du RGPD. L'un des premiers points d'attention, et point de passage souvent obligé des opérations d'acquisition ou de rapprochement, est la phase d'audit. Un audit de conformité à la réglementation en matière de données personnelles s'efforcera d'analyser pour chaque traitement, qu'il traduise l'activité interne de l'entreprise (gestion administrative du personnel et du recrutement notamment) ou son activité externe (gestion de la base clients et fournisseurs, de toute autre base de contacts professionnels, des contrats de sous-traitance) son degré de conformité aux règles de protection des données.

Les règles de protection des données sont également à prendre en considération dans la structuration des transactions, notamment dans le choix entre *share deal* (acquisition des titres de la cible) et *asset deal* (acquisition des actifs). Ainsi, dans l'hypothèse d'un *asset deal*, le transfert des bases de données

à un nouveau responsable de traitement de données devra en principe faire l'objet d'une information préalable des personnes concernées, laquelle pourra prendre diverses formes.

L'acquéreur de la cible devra d'autre part veiller à adapter la rédaction des garanties du contrat d'acquisition aux règles de protection des données personnelles.

Il devra également s'assurer que la consultation des instances de représentation du personnel inclut bien, le cas échéant un volet relatif au traitement des données personnelles si l'opération induit une modification du traitement de ces données.

Enfin, avant et après le closing, les parties devront définir les mesures à mettre en œuvre (notamment par le biais de contrats de transition ou TSA) pour assurer la migration et l'intégration des données de la cible dans les systèmes d'information de l'acquéreur dans

le respect des règles applicables en matière de protection des données.

Pierre GOUGÉ
Associé



ciés pour répondre aux besoins de nos clients



Amaury NARDONE
Associé

Assister les acteurs de l'économie lors des moments exceptionnels de leur histoire.

Création d'un acteur européen de l'intelligence stratégique : AVISA PARTNERS

Si un département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions » répond aux questions usuelles des entreprises (« corporate », opérations de haut de bilan, émissions de valeurs mobilières, contrats, réglementations, etc.), il les accompagne plus intensément à certains moments clés, tels que les acquisitions, cessions, prises de participations, accords de joint-venture, admissions à la cote, notamment.

La création d'un acteur européen de premier plan :

- actif à la fois dans l'image de marque, l'influence, la lutte contre la contrefaçon en ligne, les affaires publiques et la cybersécurité,
- basé dans deux pays et trois villes,
- fondé sur la compétence, l'expérience et la disponibilité des équipes,
- intervenant pour plus de la moitié de son activité sur les cinq continents,

est une opération complexe.

des délais tendus avec un calendrier particulier de clôture des comptes à des dates différentes,

- la rédaction d'un accord capitalistique et organisationnel entre trois acteurs aux âges, cultures et métiers complémentaires mais différents,
- la mise en place des moyens permettant la poursuite du développement.

Avec la coopération de tous les acteurs, juridiques, comptables, financiers, techniques, chaque problème a trouvé sa solution et un nouvel acteur est né.

manière intégrée et indépendante nos clients sur l'ensemble de leurs enjeux sensibles. On ne va pas s'arrêter là... Avec presque 20 millions d'euros de fonds propres constitués, à ce stade, sans aucun recours à des fonds d'investissement, la société est bâtie sur des fondamentaux solides et puissants par rapport aux normes de notre secteur d'activité : cela devrait nous donner les moyens de croître à la fois de manière organique et externe.»



A l'issue du closing de l'opération, Matthieu CREUX a déclaré :

« La constitution d'Avisa Partners doit permettre d'accompagner de

Les trois principales difficultés à résoudre ont été :

- le financement de la partie « cash-out » de certains cédants, auprès des établissements bancaires, dans un secteur d'activité peu connu et

avisa partners

L'analyse des enjeux au cœur de notre expertise en Fusions-Acquisitions

Bien souvent, nos clients n'ont pas seulement besoin d'une expertise en Fusions-Acquisitions, mais aussi d'une analyse précise des enjeux auxquels ils sont confrontés. En effet, la plupart des opérations industrielles ont une forte dimension commerciale et/ou contractuelle.

« Nous accompagnons également nos clients sur des opérations de croissance externe ou de restructuration en France ou à l'étranger » témoigne Emmanuel KAEPPELIN, qui travaille régulièrement avec des réseaux internationaux et plus particulièrement le réseau TELFA, dont il est administrateur. Il est alors essentiel de bien maîtriser les grandes typologies d'accords commerciaux. « Dans un processus d'acquisition, nos clients achètent de la valeur, donc le plus souvent des outils industriels ou des contrats, et il est parfois utile lors des due diligence d'acquisition de donner une expertise juridique sur la solidité d'un contrat, ses conditions de résiliation anticipée, la manière dont

le repreneur pourra éventuellement le faire évoluer, etc. ».

Témoignages

Sophie DURIAVIG,
Présidente,
Happy & So :

« DELSOL Avocats nous a assistés lors de l'entrée au capital de notre investisseur alors que nous devions nous assurer de l'adéquation des termes du pacte d'actionnaires avec notre situation spécifique. Nous nous sommes sentis totalement pris en charge dans la gestion de cette transaction. »

happy&so

SUNPOWER®

Stéphane VALAT,
Senior Legal Counsel EMEA-APAC,
Sun Power :

« Notre société a noué une relation privilégiée de confiance avec DELSOL Avocats, qui nous assiste sur de nombreux aspects corporate/M&A, contractuels et contentieux depuis près de 10 ans. Les dossiers sont traités avec efficacité, précision et réactivité ainsi qu'une bonne compréhension des enjeux « business ».



Emmanuel
KAEPPELIN
Associé

Classements

DELSOL Avocat obtient 3 trophées lors du Palmarès du Monde du droit et vous en remercie !

Le 29 mars 2018, DELSOL Avocats a été récompensé, lors de la sixième édition du Palmarès des Avocats, pour l'excellence de sa pratique en Fusions-Acquisition (Trophée d'argent), Private equity (Trophée de bronze) et en Sciences de la vie - Santé (Trophée d'argent). Le cabinet a obtenu ces trois Trophées grâce à vos votes, et vous en remercie.



Le département Droit des sociétés - Fusions-Acquisitions à l'honneur dans les classements Décideurs !



Cette année encore, DELSOL Avocats a été classé comme « Incontournable » pour sa pratique en Capital investissement (Conseil LBO - lower mid et small-cap et Opérations de LBO lower mid et small cap), Fusions-Acquisitions (Opérations jusqu'à 75 M€), ainsi qu'en Fiscalité des associations et organismes à but non lucratif. Le cabinet a par ailleurs été classé comme « Excellent » pour sa pratique en Opérations de capital-développement, Fiscalité des transactions, Gestion de patrimoine et Gestion d'actifs.

La presse en parle...

Amaury NARDONE, associé du département « Droit des sociétés - Fusions-Acquisitions », Stéphanie GUILLOT et Séverine BRAVARD, avocats of Counsels, ont accompagné Vision Systems, leader mondial dans le secteur des protections solaires et solutions opacifiantes, dans le cadre de son partenariat avec Idinvest Partners. Frédéric SUBRA, associé du département « Droit fiscal », est intervenu sur les aspects fiscaux. L'opération a fait l'objet de publications dans Le monde du droit, Capital Finance, Option Droit & Affaires et Private Equity Magazine.



Lionel DEVIC, associé du département « Organisations non lucratives », a été interviewé par Le Magazine des Professions Financières, en décembre 2017 sur le thème de la pertinence des fondations en matière de défiscalisation.



Xavier DELSOL, associé du département « Organisations non lucratives » a été interviewé par La Croix le 29 janvier, sur le thème du mécénat alors que depuis 2010 les sommes versées par les entreprises au secteur associatif n'ont cessé de croître.



Jeanne BOSSI MALAFOSSE, associée du département « Données personnelles », désignée Correspondant Informatique et Liberté par le Conseil National de l'ordre des Médecins accompagnera ce dernier dans la mise en conformité au nouveau référentiel européen en matière de protection des données personnelles suite à l'entrée en application du Règlement européen sur la protection des données personnelles le 25 mai 2018. Cette information a été reprise par Le Monde du Droit et la Lettre des Juristes d'Affaires.



Tous les mardis et jeudis de mars à avril et de septembre à novembre 2018, un associé du cabinet prend la parole lors de la matinale de Radio Classique. Le RGPD, les permis de construire, l'IFI, la justice prédictive, la fin de la société anonyme, les baux commerciaux, l'entrepreneuriat social, les relations entre entreprises et professionnels de santé et les ordonnances MACRON, sont autant de sujets d'actualité qui ont été décryptés dans « Parlons droit des affaires ».

Le Progrès a consacré un article à la décision du tribunal administratif de Lyon du 21 décembre 2017, annulant un permis de construire délivré par la ville, à la demande de quinze riverains représentés par Renaud-Jean CHAUSSADE, associé du département « Droit public ».

Jeanne BOSSI MALAFOSSE, associée du département « Données personnelles » signe le chapitre sur « La protection des données personnelles s'invite au cœur de la stratégie des organisations » dans le livre blanc du projet ADEL sur les bonnes pratiques éthiques autour du traitement algorithmique des données numériques.

Pierre-Marie DURADE-REPLAT, Alexis CHABERT et Stéphane PERRIN, tous trois associés du département « Contentieux », sont revenus sur les logiciels de justice prédictive dans Décideurs Magazine en mars dernier.

Notre nouveau site internet est en ligne

Depuis le 11 mars 2018, le nouveau site internet de DELSOL Avocats est en ligne et disponible en français et en anglais.

Avec sa structure et son design entièrement repensés, il se veut plus clair et ergonomique. La navigation simplifiée permet une utilisation intuitive sur ce nouveau site, qui a pour vocation de faciliter l'accès aux informations clés (actualités, informations sur les départements, offres d'emplois...) et de mettre en avant les avocats qui font le cabinet. Neuf pictogrammes ont été créés afin d'illustrer de façon stylisée l'activité de chacun de nos départements.

Ces diverses fonctionnalités ont toutes été pensées dans une logique de qualité de la relation avec nos clients et l'identité visuelle ainsi définie sera déclinée sur nos différents supports à l'avenir.



Les restructurations dans le secteur non lucratif, un ouvrage signé DELSOL Avocats

L'ouvrage *Restructuration des organisations non lucratives*, paru le 6 juin dernier aux Editions Dalloz, a été dirigé par Alexis BECQUART, associé, co-responsable du département « Organisations non lucratives - Entrepreneuriat social », Philippe PACOTTE, associé, coresponsable du département « Droit social - Protection sociale » et Emmanuel SADORGE, avocat du département « Organisations non lucratives - Entrepreneuriat social ». Il est entièrement rédigé par 9 avocats du cabinet.

Cet ouvrage organisé en 20 études thématiques présente les règles applicables à diverses opérations complexes

du secteur non lucratif. Il offre l'avantage d'être à jour des ordonnances MACRON sur la partie droit du travail et propose (enfin) de nombreuses réponses aux acteurs de l'économie sociale et solidaire sur les questions techniques des rapprochements et mutualisations, de plus en plus d'actualité.

« C'est un ouvrage inédit, sans aucun doute le plus complet sur ce thème. Il est le fruit de notre expérience pratique en la matière depuis de nombreuses années », commente Emmanuel SADORGE.



Événements



Paul ALMEIDA est venu renforcer le département « Droit fiscal » de DELSOL Avocats en tant qu'Of Counsel. Il a débuté sa carrière en 1998 au sein de notre cabinet avant de rejoindre en 2005 le bureau lyonnais du réseau DELOITTE, qu'il a quitté en 2008 pour le groupe XPO (anciennement Norbert DENTRESSANGLE), dont il a été le Directeur fiscal pendant 10 ans. « Nous nous réjouissons de retrouver Paul ALMEIDA dont la venue reflète bien la dynamique de développement du cabinet » commente Frédéric SUBRA, associé co-responsable du département « Droit fiscal » de DELSOL Avocats. « Avec cette nouvelle arrivée, notre cabinet offre une compétence accrue en fiscalité des entreprises » ajoute Amaury NARDONE, Président du conseil d'administration de DELSOL Avocats.



Philippe PACOTTE, associé du département « Droit social - Protection sociale » et Hervé ROY, avocat, animeront une série de webinaires sur la thématique : « Savoir évaluer et gérer les risques professionnels de votre entreprise ». Le premier a eu lieu le 31 mai et le prochain se tiendra le 28 juin 2018 et visera à répondre à la question : « Comment réagir face à un accident du travail ou à une maladie professionnelle ? ». Philippe a également organisé un petit-déjeuner le 24 mai, avec Stéphane HENRY, Expert-comptable - Commissaires aux comptes et associé du cabinet EUREEDIT, sur le thème : « Actualités législatives ordonnances MACRON et prélèvement à la source ».



Mathieu LE TACON, associé du département « Droit fiscal » a co-animé le 28 mars, avec Joseph CHATEL et Christophe LANSON, co-fondateurs de Pierre 1er Gestion, un webinaire sur le thème : « Détention des actifs immobiliers à travers un OPCI dédié : modalités et intérêts de la solution ».

Renaud-Jean CHAUSSADE, associé du département « Droit public », Nathalie PEYRON et Benoît BOUSSIER, associés du département « Droit immobilier », ont organisé un petit-déjeuner sous forme de présentation-débat, le 15 mars à Lyon et le 27 mars à Paris, sur le thème : « Permis de construire : quels moyens de lutte contre les recours abusifs ? »

Nathalie PEYRON, associée du département « Droit immobilier » et Aurélie TISSEYRE, avocat, ont organisé un petit-déjeuner le 12 avril, sur le thème : « Les nouvelles contraintes du maître d'ouvrage dans ses relations avec le concessionnaire ».

Laurent BUTSTRAËN, associé du département « Organisations non lucratives - Entrepreneuriat social », est intervenu le 10 avril, lors d'un petit-déjeuner organisé chez InExtenso sur le thème : « Les restructurations dans les associations et fondations ».

Jeanne BOSSI MALAFOSSE, associée du département « Données personnelles » est intervenue le 20 mars, dans le cadre d'un colloque organisé par l'Institut Droit et Santé (IDS), sur : « L'encadrement juridique des pratiques d'aujourd'hui et de demain ».

Les associés et collaborateurs du département « Organisations non lucratives - Entrepreneuriat social » ont conçu, en collaboration avec Philippe PACOTTE, associé, et Raphaëlle LEROY, collaboratrice, du département « Droit social - Protection sociale », un Livre blanc intitulé « Propositions d'amélioration du cadre juridique et fiscal des acteurs de l'ESS ». Il est accessible depuis notre site internet et des exemplaires papier sont disponibles sur demande.